FRC 4. 27711a
27711

CORPS LÉGISLATIF.

Coll Fre 23893

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

OPINION

DE POLLART (de la Seine),

Sur le projet de ſon collègue Bergier, concernant les hypothèques.

Séance du 17 fructidor an 6.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

PLUS il y aura de rouages dans la perception des droits, plus le ſervice ſera pénible & difficultueux pour les adminiſtrés, & plus les frais de perception ſeront conſidérables.

Nous devons chercher à faire pour le mieux.

Le projet de notre collègue Bergier, ſur l'organiſation des

THE NEWBERRY LIBRARY

bureaux des hypothèques, fait un nouvel établiſſement pour l'adminiſtration & les bureaux de conſervation des hypothèques, qui portera la dépenſe à environ un million cinquante mille francs.

Il me ſemble que l'on peut porter une grande économie dans cette partie, en la confiant à l'adminiſtration déja exiſtante des droits d'enregiſtrement.

La conſervation des hypothèques a une corelation avec les droits d'enregiſtrement. Il n'eſt pas un acte qui ne doive recevoir la formalité de l'enregiſtrement, & il eſt intéreſſant que le même percepteur adminiſtre l'une & l'autre partie.

Par là les bureaux ſont beaucoup plus multipliés, puiſqu'il y en aura autant que de bureaux d'enregiſtrement, & la dépenſe ſera infiniment moindre, puiſqu'il ne faudra point de nouveaux frais de bureaux, de nouvelles localités, de nouveaux percepteurs à ſalarier, qu'un ſupplément, une remiſe légère ſuffiront.

L'adminiſtré économiſera les courſes & les dépenſes de temps & d'argent qu'elles entraînent, & certes c'eſt bien à conſidérer.

Il n'y auroit qu'un motif, un ſeul motif qui pourroit vous décider à créer une adminiſtration des hypothèques diſtincte & ſéparée; ce ſeroit s'il y avoit impoſſibilité que les receveurs des droits d'enregiſtrement puſſent faire le ſervice de la conſervationn des hypothèques.

Notre collègue Bergier a mis en doute ſi la régie de l'enregiſtrement feroit le ſervice des hypothèques; ſi les agens s'en impoſeroient la reſponſabilité, le travail & la dépenſe, moyennant une indemnité beaucoup moindre d'un million; & c'eſt en vous aſſurant que non: c'eſt en mettant en avant la diſtraction des receveurs des droits d'enregiſtrement pour les droits ſoumis à leur perception, qu'il a propoſé une régie à part.

Je dis, moi, que la régie de l'enregiſtrement feroit aiſément le ſervice des hypothèques, & qu'il ſeroit peut-être même inutile d'augmenter le nombre des régiſſeurs;

Qu'il faudroit très-peu de commis de plus auprès d'eux. La correſpondance pour les droits d'enregiſtrement eſt établie, celle relative à la conſervation des hypothèques ſeroit facile à établir près cette adminiſtration & par cette adminiſtration.

Quant aux receveurs, j'oſe atteſter que la majeure partie ont beaucoup de temps de reſte ; qu'il y a des bureaux qui n'emportent point deux heures de travail par jour pour les droits d'enregiſtrement. Il y aura donc ſeulement quelques bureaux, & je n'en ſuppoſerai pas un vingtième, ſans exagération, où il faudroit ajouter un commis de plus ; & dans cette hypothèſe il y auroit une très-grande différence dans les remiſes à accorder aux percepteurs, parce qu'un homme déja ſalarié, à qui on confie une augmentation de travail, ſe contente d'une modique rétribution.

J'ajouterai que la régie d'enregiſtrement a eu une beſogne immenſe pour les biens nationaux ; cette régie de biens nationaux, qui diminue tous les jours, & qui finira, laiſſe une grande latitude aux régiſſeurs & aux employés de l'enregiſtrement.

Citoyens repréſentans, centraliſez autant que poſſible : la ſurveillance eſt d'autant plus active, qu'elle eſt plus forcée ; vous diminuez les embarras ; vous accélérez l'établiſſement de cette nouvelle adminiſtration ; & enfin, je vous le répète, vous diminuez conſidérablement les courſes ; vous ménagez le temps des citoyens, qui, dans le projet préſenté, leur fait parcourir ſix, huit & dix myriamètres pour obtenir la conſervation des hypothèques, tandis que les bureaux d'enregiſtrement ſont placés de manière que les diſtances les plus éloignées ne ſont point un myriamètre à parcourir.

Je vote donc pour que la conſervation des hypothèques ſoit confiée à la régie d'enregiſtrement.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Fructidor an 6.